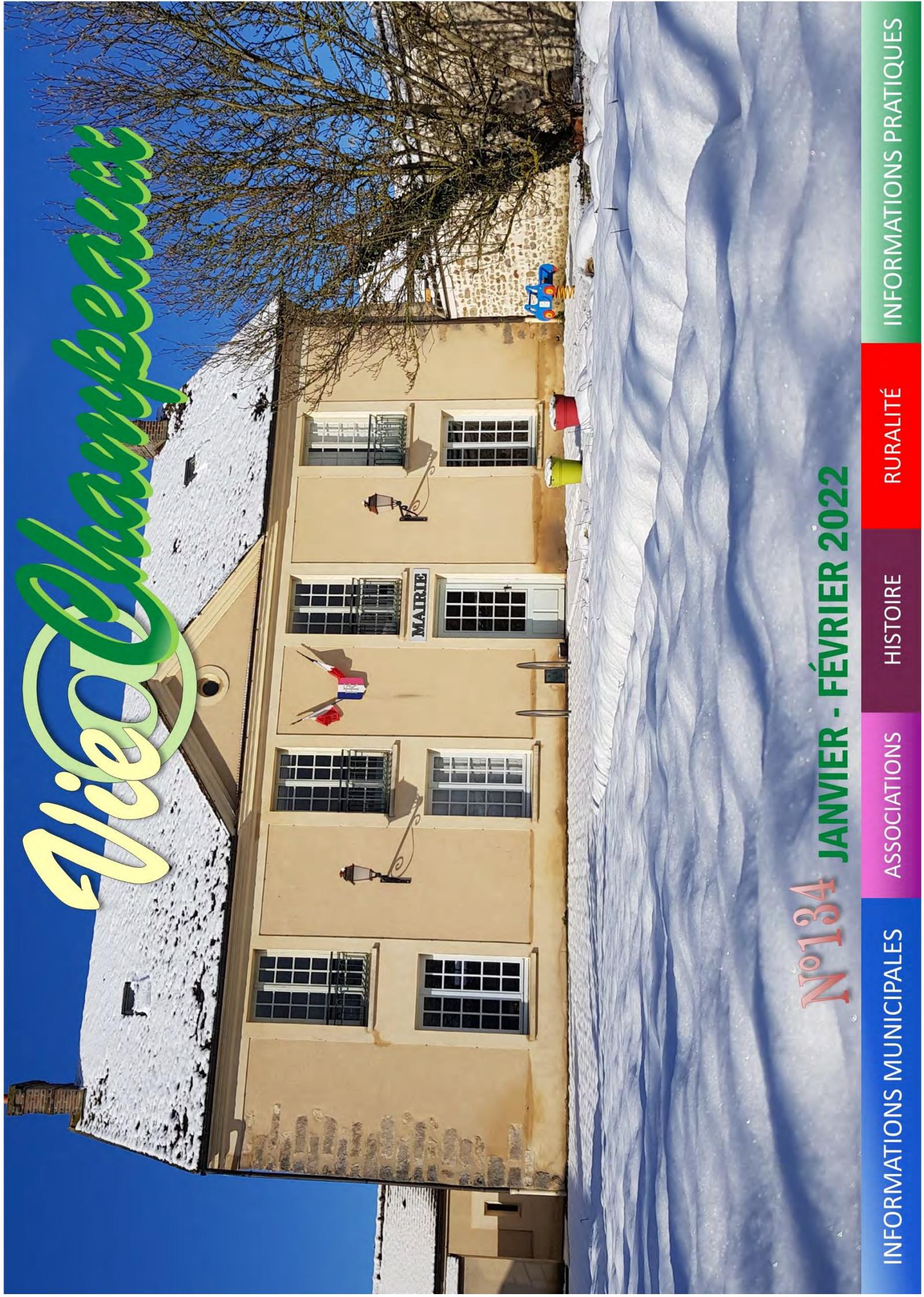


Vie@Chambeaux



N°134 JANVIER - FÉVRIER 2022

INFORMATIONS MUNICIPALES

ASSOCIATIONS

HISTOIRE

RURALITÉ

INFORMATIONS PRATIQUES

Sommaire

Votre commune vous informe

Édito	3
Hier et Aujourd'hui	4-6
Conseil Municipal du 12 octobre 2021	7-8
Centre Communal d'Action Sociale	8-10
Le CCAS vous informe	10
Lutte contre l'épidémie de COVID-19	11
État civil	17
C'est arrivé près de chez vous	12-13
Vie quotidienne - Vie pratique	14-15
Nouvelles du RPI	15-16
Informations Communales	17
État civil	17
Savez-vous que...	18-22
Informations utiles	23
Informations locales	



Photo de couverture : © Yves LAGÜES-BAGET

Internet : <https://www.champeaux77.fr>

Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/>



Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

Comité de rédaction :

Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

Superficie : 1305 ha Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux : <http://www.briedesriversetchateaux.fr>

ÉDITO

Une maison médicale à CHAMPEAUX !

Chères Campéliennes, chers Campéliens,

La maison médicale que nous attendons tous depuis des années devient enfin réalité. Les premières démarches datent de 2009 et déjà, pour une commune de 800 habitants, à l'initiative du projet, il était difficile de convaincre les financeurs publics. Depuis, nous avons travaillé avec



NOUS RECRUTONS DES MÉDECINS AU SEIN D'UNE ÉQUIPE ENTHOUSIASTE



Erica et Marjorie
Infirmières libérales
à Champeaux

Commune de Champeaux

OUVERTURE D'UNE MAISON MÉDICALE

Aujourd'hui ON A TOUS LE DROIT d'être aux p'tits soins pour nos MÉDECINS*

www.champeaux77.fr
champeaux77@gmail.com
01 60 66 91 88

BRIENNE DES RIVIÈRES ET CHATEAUX

* Les Enfoirés

les communes alentours pour, enfin, aboutir à l'intégration de notre projet au sein de la CCBRC. Un diagnostic de territoire a été réalisé. Il fait état du manque de médecins, ce n'est pas une découverte, mais il met surtout en évidence les secteurs où l'offre de santé existe encore. Avec nos 2 médecins, nos 2 infirmières, notre kiné et notre pharmacie, CHAMPEAUX est un des deux secteurs retenus, avec Soignolles-en-Brie, où il y a l'impérieuse nécessité de consolider l'offre existante. La Société d'Économie Mixte, SEM IdF, s'est intéressée à ce projet de territoire. À capitaux majoritairement publics de la Région Ile-de-France, c'est elle qui va investir et donc acquérir le terrain et construire la maison médicale. Une convention tripartite a été signée entre la SEM, la CCBRC et la commune de CHAMPEAUX. Nous espérons que ces locaux modernes et adaptés convaincront de nouveaux médecins à rejoindre notre équipe de soignants, très impliquée.

Une campagne de communication va bientôt être lancée, à l'image de l'affiche ci-contre. Un grand merci à nos infirmières, Érica et Marjorie, qui se sont prêtées au jeu avec beaucoup d'enthousiasme.

À nous tous, dès à présent, de jouer les recruteurs, de vanter la qualité de vie de notre village, de notre territoire et de notre département. Parlons-en autour de nous, partageons sur les réseaux sociaux dès que le moment sera venu !

Une année qui commence donc sur une note positive qu'on ne va pas se priver d'apprécier !

Au nom du conseil municipal, je souhaite à toutes et tous le meilleur et toute la réussite dans vos projets pour cette nouvelle année 2022 !

À très bientôt, votre Maire,
Yves LAGÜES-BAGET

Hier et Aujourd'hui ...

CHAMPEAUX - Cimetière - Des concessions abandonnées (suite et fin)

Dans le bulletin municipal n° 125 (Mars et Avril 2020), un premier rapport de constat d'abandon de cent trente-sept concessions a été établi le 21 février 2003. Le 13 février 2019, conformément à la loi en vigueur, un second rapport de constat d'abandon a été fait pour cent trente-deux concessions. Le Conseil Municipal du 16 juillet 2019 émet un avis favorable à la reprise, par tranche d'une vingtaine de concessions.

BOUTÉ Philippe Anastase

Né le : 21.11.1812 (à 2 h) à Champeaux

Fils de : **défunt Jean Baptiste et de ROUSSET Marie Anne**

Décédé le : 05.03.1892 (à 4 h) à Champeaux

Marié le : 09.11.1841, avec **GORGET Virginie**, à Champeaux

(Elle : née le 19.11.1813 à Coubert

Fille de **défunt Henry et de DUGUET Marie Thérèse**

Veuve de CHARTIER Gabriel Tiburce, décédé le 24.02.1837 à Mormant

Décédée le 17.06.1892 (à 15 h 30) à Champeaux

Profession : Maçon (1841), Maître maçon (1846, 1853), Cultivateur (1881)

Divers : Propriétaire (1857, 1889), Rentier (1887, 1892)

Enfants :

Philippe Auguste né le 06.12.1841 (à 13 h) à Champeaux

Décédé le 15.03.1846 (à 10 h) à Champeaux

Héloïse Virginie née le 10.12.1842 (à 10 h) à Champeaux

Mariée le 10.12.1866, avec COURTELLEMONT Pierre, à Champeaux

(Lui : né le 29.03.1839 à Melun

Fils de Denis Pierre, maçon et de POULAIN Marie Scholastique

Profession : écrivain lithographe (1866)

Divers : demeuraient à Melun sur rue du Palais de Justice n° 32 (1866, 1892)

Philippe Alphonse né le 07.04.1846 (à 5 h) à Champeaux

Décédé le 23.05.1846 (à 22 h) à Champeaux

Eugène Léon né le 28.03.1848 (à 4 h) à Champeaux

Décédé le 08.05.1848 (à 5 h) à Champeaux

Alfred Auguste né le 17.09.1853 (à 5 h) à Champeaux

Décédé le 27.01.1860 (à 13 h) à Champeaux

COULON Ferdinand-Aimé

Né le : 17.08.1821 à **Beunvelz (Belgique)**

Fils de : **défunt François et de défunte LEDOUX Rosalie**

Décédé le : 07.06.1882 (à 2 h) à Champeaux

Marié le : 15.11.1856, avec **MICHON Pauline Aspasia**, à Coubert

(Elle : née le 10.02.1833 à Coubert

Fille de **Louis et de PERMICHAUD Françoise**

Décédée le 26.01.1891 (à 8 h 30) à Champeaux

Profession : Sans (1865), Commissionnaire (1867, 1868), Messagère (1882)

Profession : Commissionnaire (1865, 1868), Messenger (1870, 1882)

Enfants :

Sydonie Amélie née le 01.12.1857 à Coubert

Décédée le 20.09.1865 (à 18 h) à Champeaux

Paule Emilienne née le 29.04.1867 (à 23 h) à Champeaux

Décédée le 11.06.1867 (à 2 h) à Champeaux

Paule Emilie née le 24.05.1868 (à 14 h) à Champeaux
Décédée le 29.06.1868 (à 16 h) à Champeaux

MERCIER François Lambert

Né le : 16.09.1784 à Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne)

Fils de : **défunt François Marc Aurélius, marchand épicier et de défunte GUEDON Marie Geneviève**

Décédé le : 03.01.1838 (à 13 h) à Champeaux

Marié le : 23 Vendémiaire an XIV (15.10.1805), avec **LAUDIN Marie Françoise Joséphine**, à Champeaux
(Elle : née le 17.02.1785 (à environ 16 h) à Champeaux (baptême le 19)

Fille de **défunt Pierre Joseph, marchand boucher et de SAVARY Marie Louise**

Décédée après 03.01.1838 à ?)

Profession : Marchand Boucher (1805, 1837)

Enfants :

Marie Françoise Joséphine née le 05.02.1807 (à 6 h) à Champeaux

Mariée le 30.07.1827, avec LECOCQ Jean Thomas, à Champeaux

(Lui : né le 11 brumaire an XIV à Trilbardou

Fils de Jean Pierre, cultivateur à Trilbardou et de DIGARD Marie Anne

Profession : Marchand Charcutier (1827)

Décédée le 01.04.1875 (à 1 h 30) à Champeaux

Marie Antoinette Eléonore née le 16.01.1818 (à 2 h) à Champeaux

Mariée le 11.11.1833, avec LEMOINE Jean Baptiste, à Champeaux

(Lui : fils de Charles Eustache, Boucher à Ponthierry et de AMIARD Geneviève

Profession : Boucher à Ponthierry) (1833)

Marie François né le 24.05.1809 (à 11 h) à Champeaux

Marié le lundi 13.03.1837, avec DAVERTON Agathe Joséphine, à Champeaux

(Elle : née le 26.10.1820 à Paris

Fille de DAVERTON Eugénie Adélaïde Perine Justine

Divers : demeurait à Champeaux (1837)

Profession : Boucher (1833, 1837)

LECOCQ Jean Thomas

Né le : 11 brumaire an XIV (02.11.1805) à Trilbardou

Fils de : **Jean Pierre, cultivateur à Trilbardou et de DIGARD Marie Anne**

Décédé le : 20.01.1880 (à 3 h) à Champeaux

Marié le : 30.07.1827, avec **MERCIER Marie Françoise Joséphine**, à Champeaux

(Elle : née le 05.02.1807 (à 6 h) à Champeaux

Fille de **François Lambert, marchand boucher et de LAUDIN Marie Françoise Joséphine**

Décédée le 01.04.1875 (à 1 h 30) à Champeaux)

Profession : Charcutier à Champeaux (1827, 1859)

Divers : Lui demeurait déjà à Champeaux (1827), Propriétaire (1874, 1880)

Enfants :

Joséphine née le 04.10.1829 (à 15 h) à Champeaux

Mariée le 13.06.1850, avec **QUINT Quentin Désiré**, à Champeaux

(Lui : né le 04.06.1826 à Pontoise (95)

Fils de défunt Quentin Désiré et de OLLIVIER Marie Elisabeth, demeurait à Pontoise

Décédé le : 01.02.1892 (à 19 h) à Champeaux

Profession : Charcutier, demeurait à Belleville, au n° 3 rue de Lorillon (1850)

Décédée le 02.05.1886 (à 3 h) à Boulogne-sur-Seine, au n° 92 de la rue d'Agneneau (Hauts-de-Seine)

Stanislas né le 04.11.1830 (à 1 h) à Champeaux

Décédé le 03.09.1852 à Champeaux (Chez ses parents)

Marie Eugénie née le 14.03.1833 (à 22 h) à Champeaux

Mariée le 03.03.1859, avec **MARET Adolphe Dieudonné**, à Champeaux

(Avec contrat de mariage du 07.02.1859, devant Maître LAURENT, notaire à Blandy-les-Tours)

(Lui : né le 11.11.1830 à St-Ouen-le-Mauger (76)

Fils de défunt Pierre et de défunte VARNEVILLE Marie Rose

Décédé le 08.03.1914 (à 10 h) à Champeaux

Profession : Charcutier, demeurait à Paris, n° 188 rue du faubourg Saint-Antoine

Décédée le 16.03.1899 (à 6 h 30) à Champeaux

CHOLET Louis Henri

Né le : 02.04.1880 (à 2 h 30) à Puisieux-et-Clanlieu (Aisne)

Fils de : **Charles Louis Emilien, domestique et de BRUGNON Désirée Aglaé**

Décédé le : 08.08.1969 à Melun

Marié le : 10.05.1913, avec **HERVILLARD Lucienne Clémence**, à Andrezel

(Elle : née le 19.08.1895 (à 13 h) à Nogent, hameau de Yèbles

Fille de **Cyprien Clément, manouvrier Cyprien et de NOVAN Marie Lucie, manouvrière**

Décédée le 15.06.1968 à Melun

Profession : Journalière)

Profession : Ouvrier agricole (1931), Charretier (1936), Bûcheron (1946)

Divers : Ils demeurait dans la Rue de l'Église (1946), ensuite sur Place du Marché (1954)

Enfants :

Emilien né le 26.02.1914 à Fontainebleau

Profession : ouvrier agricole (1946)

Lucie née le 26.10.1919 à La Chapelle-Gauthier

Décédée le 18.08.1932 à Melun

Hélène née le 19.06.1921 à Châtillon-la-Borde

Profession : manouvrière (1936)

Marceau Louis né le 01.09.1923 à Châtillon-la-Borde

Marié le 06.07.1946, avec ROBERT Gisèle Juliette Clémentine, à Champeaux

Profession : Charretier (1946)

Henriette Louise née le 08.03.1925 à Châtillon-la-Borde

Mariée le 24.06.1950, avec DELÉPINE Alexis Paul, à Champeaux

(Lui : né le 17.09.1905 (à 23 h) à Fleury-en-Bière

Fils de Alexis, bûcheron et de BOUMIER Augustine, sans profession

Jugement de divorce, rendu le 07.12.1949, par le Tribunal Civil de Melun, avec LOIZEL

Jeanne Marie Eugénie

Décédé le 14.11.1979 à Rubelles)

Profession : Fleuriste (1946)

Henri Edmond né le 15.08.1926 à Champeaux

Profession : Maçon (1946)

Pierre Clément né le 15.11.1927 à Champeaux

Profession : Bûcheron (1946)

Emile Marcel né le 13.05.1929 à Champeaux

Décédé le 30.07.1929 à Champeaux

Marcelle Edmonde née le 11.10.1931 à Champeaux

Mariée le 12.01.1952, avec VILLEGA Georges Victor Jean, à Champeaux

Profession : Fleuriste (1946)

Claude Marcelle née le 13.05.1935 à Melun

Mariée le 16.05.1959, avec BUCHET Albert Alexandre, à Champeaux

MORCHOISNE Michel

Sources :

Les relevés systématiques des registres d'état-civil de Champeaux, par l'auteur.

Les archives départementales de : Aisne, Bas-Rhin, Cantal, Hauts-de-Seine, Loiret, Nord, Pas-de-Calais, Rhône et Seine-et-Marne.

Les archives communales (les registres d'immatriculation des étrangers passés à Champeaux).

Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du mardi 12 octobre 2021

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BÉROS, PROUVIER, M. HOLVOET, Mmes PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, Mmes ADAMSKI, BILLAULT, PASTOR (arrivée à 19 h 15) et LE LOUËDEC.

Absent excusé et représenté : M. NORIS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Absente : Mme PITKIAYE.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

Restauration du monument aux morts

L'Association des Anciens Combattants propose une restauration du monument aux morts.

Deux entreprises de Pompes Funèbres ont été consultées et les devis suivants ont été reçus :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Pompes funèbres de la Brie BENOIST 106 rue de Paris 77220 Tournan-en-Brie		4 166,67 €
Pompes funèbres CANARD ZI – 32 rue de l'Orgeval BP 20 77120 Coulommiers	2 628,30 €	3 153,96 €

Les prestations demandées sont le nettoyage du monument et le rechapage des gravures.

Ces travaux pourraient être financés en partie par le Souvenir Français à hauteur de 1 600 €.

L'entreprise CANARD est retenue. Adopté à l'unanimité.

Travaux école primaire et mairie – demande de subvention

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune a sollicité le SDESM dans le cadre du Contrat en Energie Partagée. Le résultat des études nous indique que les investissements prioritaires doivent se concentrer sur l'ancienne mairie/école primaire et la mairie.

Afin d'envisager le programme de travaux correspondant, un maître d'œuvre a été consulté pour une estimation des travaux à entreprendre.

Il s'avère que la toiture de l'ancienne mairie est dans un mauvais état et que, pour envisager des travaux d'isolation, celle-ci nécessitera d'être reprise. La liste des travaux s'établit donc comme suit : remplacement de la toiture, isolation des combles, remplacement du mode de chauffage actuel par une pompe à chaleur, remplacement des huisseries, isolation des murs. Une fois ces travaux réalisés, l'économie d'énergie devrait être d'environ 2 000 € par an.

Pour les travaux de la mairie, seules les huisseries seront remplacées.

Comme ces travaux entrent dans le cadre du Contrat de Relance de la Transition Énergétique (CRTE), M. le Maire signale qu'il a fallu tout d'abord instruire le dossier de demande de subvention auprès de l'intercommunalité. Par contre, il est du ressort de la commune de déposer le dossier de la DETR 2022 (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) avant le 15 décembre 2021.

Les travaux pourraient dans ce cas se réaliser dès l'année prochaine. En fonction des dates, il faudrait envisager un lieu provisoire pour accueillir les élèves car, même si les travaux se font pendant les grandes vacances scolaires, le temps d'intervention risque d'être plus important que les 8 semaines de congés d'été.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'État dans le cadre de la DETR 2022, à hauteur de 80 %.

Plan de financement :

Montant des travaux H.T.		400 000 €
DETR	80 %	320 000 €
Autofinancement sur fonds propres	20 %	80 000 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Stationnement sur les trottoirs

M. le Maire signale qu'il a été interpellé par un administré suite au stationnement sur les trottoirs. Plusieurs tracts ont été déposés sur les voitures des personnes concernées. Il a également été constaté que nos assistantes maternelles avec poussette sont obligées d'emprunter la route, avec les risques que cela comporte. Une réflexion est engagée au sein du Conseil.

Travaux de pose de ralentisseurs rue du Stade

M. le Maire informe le Conseil que les travaux commenceront le 25 octobre prochain pour environ 15 jours. Un courrier d'information destiné aux riverains a été distribué aujourd'hui.

Information du RPI

M. HOLVOET informe le Conseil d'un cas de COVID avéré au sein du personnel du RPI. 1 adulte et 4 enfants sont déclarés comme cas-contact.

Panne du réseau d'éclairage public

Mme LE LOUËDEC demande pourquoi les lumières du centre étaient éteintes. M. le Maire lui répond qu'il s'agissait d'une panne et que tout est rentré dans l'ordre.

*Plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 19 h 20.
Pas de question du public.*

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

Présents : Mmes PROUVIER, LE LOUËDEC, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL, THOMAS, VINCENT, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

Absente excusée : Mmes DEWANCKER, ADAMSKI et RIVIÈRE.

Secrétaire de séance : Mme PROUVIER.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu du 14 septembre 2021.
- 2 - Location des jardins 2021.
- 3 - Locations jardins : nouvelle demande.
- 4 - Demandes de subventions.
- 5 - Allocations « Solidarité-Énergie ».
- 6 - Modification du montant de l'aide à la cantine pour l'année scolaire 2021/2022.
- 7 - Allocations de Rentrée Scolaire et d'aide à la cantine 2021/2022.
- 8 - Colis de Noël.
- 9 - Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu de la séance du 14 septembre est approuvé à l'unanimité.

2 - LOCATION DES JARDINS : ÉMISSION DES TITRES POUR L'ANNÉE 2021

Conformément au règlement intérieur, les titres sont à émettre pour les loyers des jardins de l'année 2021.

La parcelle n° 56 est divisée en 11 lots :

- 1 lot de 10,50 ares dont le loyer est de 30 €, louée à la Commune (lot n° 1).
- 8 lots de 6,30 ares dont le loyer est à 20 €.
- 2 lots de 3,15 ares (lot n° 12) dont le loyer est de 10 €.

Soit un total de 200 € payable à terme échu au 31 décembre 2021. Adopté à l'unanimité.

Cette recette sera imputée au compte 7083 « Locations diverses ».

3 - LOCATION DES JARDINS 2022 : NOUVELLE DEMANDE DE LOCATION

Mme PROUVIER présente la demande de M. XXX et Mme XXX domiciliés à Moisenay (77950).

Le lot n° 10 est disponible.

À ce jour, Il n'existe pas d'autre demande émise par un(e) Campélien(ne).

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'attribuer le lot n° 10 de la parcelle 56.

La location débutera au 1^{er} janvier 2022. Le montant de la location, d'un montant annuel de 20 €, sera perçu à terme échu chaque année, soit au 31 décembre 2022 pour la première année. La location est reconduite d'année en année par tacite reconduction.

4 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil d'Administration est sollicité pour deux demandes de subventions :

- **Association « Rivage » :**

Association qui porte le Pôle Autonomie Territoriale (P.A.T.) dans le cadre d'une Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Le CCAS a sollicité, à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée, les compétences de ce service pour intervenir dans des situations complexes de personnes âgées et/ou handicapées de la Commune. C'est une ressource indispensable faisant office de service public dans l'accompagnement de la population.

Montant de la subvention sollicitée : 0,45 € par habitant soit **374,40 €** pour 2022.

- **Secours populaire :**

Cette association caritative réitère comme chaque année sa demande. Pour mémoire, le CCAS avait émis un rejet l'an passé (PV du 12 janvier 2021).

L'association remet un document circonstancié relatant l'ensemble de ses actions en direction des personnes en situation de précarité sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne. Elle insiste également sur la diminution significative des subventions qui ne permet plus à l'association d'assumer sa mission. Cependant, elle ne détaille pas le nombre de personnes aidées par commune. Il n'est donc pas possible de savoir si elle est intervenue pour aider des personnes vivant sur Champeaux.

Elle indique en effet : « L'association est intervenue sur 263 communes du département dont la vôtre ».

Mme PROUVIER énonce les chiffres présentés dans le bilan réalisé :

- 37 576 personnes ont été aidées en 2020 (contre 17 517 en 2019).
- Âge moyen des personnes aidées : 26 ans.
- 37 % sont des enfants de 0 à 14 ans.

Le reste à vivre des personnes rencontrées : 3,30 € en 2016, il est aujourd'hui à 2,36 €.

Montant de la subvention sollicitée : 200 €.

M. HOLVOET précise qu'il est probable que d'autres demandes de subvention arrivent d'ici à la fin de l'année 2021, notamment celles auxquelles le CCAS attribue traditionnellement une subvention, à savoir les « Restaurants du cœur » ou l'ADMR.

Le Conseil d'Administration décide de reporter sa décision concernant ces demandes de subventions et d'attendre la réception de l'ensemble des demandes potentielles.

5 - ALLOCATIONS « SOLIDARITÉ ÉNERGIE »

Mme PROUVIER présente les demandes pouvant faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration.

12 demandes ont été reçues à ce jour.

10 demandes sont soumises au Conseil d'Administration.

La somme totale versée à ce jour par le CCAS s'élève à **1 130 €** pour la prestation facultative allocation « Solidarité Énergie » pour l'année 2021.

Pour mémoire, la date limite de dépôts des demandes est fixée au 31 décembre 2021.

Cette dépense sera imputée au compte 6562 « Aides ».

6 - MODIFICATION DU MONTANT DE L'AIDE À LA CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Une modification du prix du repas est appliquée depuis septembre 2021 pour l'année scolaire 2021/2022 : 3,90 € le repas au lieu de 3,70 €.

La participation du CCAS évoluera donc selon les conditions ci-dessous :

Quotient familial	%	Participation du CCAS (en €) par repas
QF = ou < 400	70 %	2,73 €
401 = ou < QF = ou < 484	60 %	2,34 €
485 = ou < QF = ou < 567	50 %	1,95 €
567 = ou < QF = ou < 650	40 %	1,56 €
651 = ou < QF = ou < 687	30 %	1,17 €
688 = ou < QF = ou < 725	20 %	0,75 €
726 = ou < QF = ou < 765	10 %	0,39 €

7 - ALLOCATIONS RENTRÉE SCOLAIRE ET CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Mme PROUVIER présente les 5 demandes parvenues à ce jour au CCAS. Pour mémoire, la date limite de dépôts des demandes est fixée au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration décide, à **l'unanimité**, d'attribuer les allocations de rentrée scolaire et de cantine à ces 5 familles. L'allocation de rentrée scolaire sera versée sans délai. L'allocation de cantine sera versée en fin de trimestre sur présentation du ou des récépissés de l'établissement scolaire indiquant le nombre et le prix des repas payés par la famille au cours du trimestre. Ces dépenses seront imputées au compte 6562 « Aides ».

8 - COLIS DE NOËL

Mme PROUVIER a reçu confirmation du fournisseur VIGA FRANCE pour la livraison des colis de Noël pour les Anciens. Elle aura lieu **le vendredi 3 décembre prochain**. Le livreur indiquera ultérieurement le créneau horaire.

En ce qui concerne le banquet, Mme PROUVIER rappelle que l'animation musicale et le traiteur ont bien confirmé leur contribution.

La date limite des inscriptions est fixée au 1^{er} décembre prochain.

À la demande de Mme LÉVÊQUE et afin d'organiser au mieux la mise en place du Banquet des Cheveux Blancs qui se déroulera comme prévu le dimanche 12 décembre prochain, Mme PROUVIER informe le CCAS qu'une réunion est fixée le 23 novembre 2021 à 16 h en mairie.

9 - QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les demandeurs d'emploi**

Nombre de demandeurs : **27** - Hommes : **16** - Femmes : **11** - Indemnisables : **20** - Non indemnisables : **7**.

- **Activation de la Cellule de Coopération Communale (CCC)**

M. LAGÜES-BAGET et Mme PROUVIER se sont interrogés sur la nécessité éventuelle d'activer la cellule pour sensibiliser les personnes âgées et isolées sur le rappel de vaccination contre la COVID.

Finalement, un « flash Panneau Pocket » a été publié le 8 novembre. Il a permis de relayer les informations déjà largement diffusées au plan national et départemental.

Les professionnels de santé de proximité (médecins, pharmacien, infirmières) vaccinent leur patientèle.

Après débat, il est convenu que la Cellule de Coopération Communale sera activée dans le cadre de la campagne nationale « GRAND FROID » au cours de l'hiver. En effet, une veille saisonnière est activée **du 1^{er} novembre au 31 mars**. Elle a pour objectifs de prendre des mesures préventives ou curatives pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux des populations et notamment celles les plus vulnérables.

L'activation opérationnelle, en cas de vague de froid, s'appuie sur la vigilance météorologique transmise par Météo-France et la situation locale.

- **Projet Maison médicale à Champeaux**

Dans le cadre du projet de notre maison médicale, le 18 novembre en mairie se déroulera la première rencontre avec les professionnels de santé, à savoir : les 2 médecins, les 2 infirmières, la kinésithérapeute, l'ostéopathe de Blandy, le pharmacien de Champeaux, ainsi que le représentant de la SEM Ile-de-France (Investisseur), et le représentant de l'URPS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 25.

Le CCAS vous informe

DES CONFÉRENCES POUR BIEN VIVRE SON PASSAGE À LA RETRAITE

lestalentsdalphonse.com

700 000 personnes passent à la retraite chaque année. Pourtant, on a souvent l'impression d'être un peu seul dans ce moment de vie, et on bénéficie rarement des retours d'expériences de personnes qui sont déjà passées par là.

C'est pourquoi l'Assurance retraite Île-de-France s'est rapprochée d'Alphonse, qui accompagne chaque mois des centaines de pré-retraités dans cette transition, afin de vous proposer une **série de conférences en ligne durant les 4 prochains mois**.

Vous ne savez pas qui est Alphonse ?

Voici un petit topo :

- On existe **depuis 5 ans** et on rassemble **une communauté de 60.000 pré et jeunes retraités**.
- On **accompagne des centaines de pré-retraités** chaque mois à préparer agréablement leur fin de carrière en se libérant de la charge mentale liée à cette transition de vie.

Pour cela, on propose **deux parcours 100% financés** par vos Crédits Personnels de Formation :

- 1. Faire le point sur sa situation (à partir de 55 ans)** > pour vous aider à prendre en mains votre situation administrative et faire les bons choix concernant votre date de départ.
- 2. Dessiner sa fin de carrière (dès 3 ans avant le départ)** > pour vous aider à identifier ce qui est important pour vous, et vous permettre de repartir avec des projets concrets pour la suite.

[En savoir plus ?] N'hésitez pas à nous écrire à parcours@lestalentsdalphonse.com, on est en général assez réactifs.

Pas disponible ce jour-là ?

N'hésitez pas à vous inscrire même si vous n'êtes pas disponible, car cela nous permettra de vous envoyer la **rediffusion par e-mail**.

LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19



La dose de rappel : POUR QUI, QUAND ET OÙ ?

Le rappel vaccinal est administré :

- dès **5 mois** après votre dernière injection, ou votre infection Covid-19 si celle-ci est survenue après votre vaccination ;
- à partir de 3 mois pour les personnes sévèrement immunodéprimées sur avis médical.

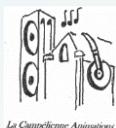
Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
	Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
	Quelle que soit ma situation	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
30 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé pour les personnes de moins de 30 ans.
- Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.
- Pour les personnes ayant eu le Covid après leur injection de Janssen, 2 situations :
 - » Si infection moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose additionnelle de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 5 mois après cette dose additionnelle.
 - » Si infection plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose additionnelle. Elles sont éligibles au rappel dès 5 mois après l'infection.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

Si vous êtes une personne âgée de plus de 80 ans, que vous avez des difficultés à vous déplacer et que vous souhaitez bénéficier d'une vaccination à domicile, un numéro vert spécial a été mis à disposition afin de vous mettre en lien avec les services susceptibles de vous proposer une vaccination à domicile. Le numéro est le suivant : 0800 730 957.

C'est arrivé près de chez vous



Soirée disco du 16 octobre 2021

Le samedi 16 octobre, la Campélienne Animations organisait une soirée disco. Dérivé de « Discothèque », le disco, né aux Etats-Unis dans les années 1970, est un genre musical et une danse.

« La fièvre du samedi soir » nous a conduit « jusqu'au bout de la nuit » dans un voyage musical et gustatif fort apprécié. Les maîtres-coqs de la Campélienne Animations avaient concocté un menu de pâtes avec des sauces aussi bonnes que variées (pesto, roquefort, bolognaise).

Après avoir fait le plein de sucre lent, la trentaine de personnes présentes s'est déhanchée au son des musiques des Bee-Gees, d'Elton John, de Michaël Jackson et bien d'autres.

Il est à noter que l'assemblée était uniquement composée de Campéliens désireux de vivre un moment festif et convivial. Les derniers convives nous ont quittés au petit matin, enchantés et pressés de revenir pour de nouvelles soirées.

Merci à tous



Commémoration Armistice 1918, A.G. et Repas des Anciens Combattants

Le jeudi 11 novembre, il y avait beaucoup de monde autour du Monument aux morts (très récemment rénové) afin de commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918 avec dépôt de gerbes, puis direction le cimetière et les quelques tombes à honorer ! Ensuite, l'AACP (Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde) a tenu, en la salle des fêtes de Bombon, son assemblée générale à 13 heures. Celle-ci était suivie du traditionnel banquet préparé et servi par LA GUIGNOISE (B. DIEU) de Guignes aux 20 convives seulement ; la vente des enveloppes surprises qui combla, une nouvelle fois, les participants. Cette vente d'enveloppes a été possible grâce à la générosité de tous les commerçants de Champeaux, du Conseil départemental, ainsi que des Sociétés Lesafre (Nangis) et Vermilion (St-Méry). Merci aux autorités militaires ainsi qu'aux maires et élus municipaux des communes de Champeaux et de Saint-Méry. Mais surtout d'avoir répondu à notre invitation par leur présence à cette cérémonie de commémoration.





Marché de Noël de l'ACC

Pour sa 11^e édition, le Marché de l'Avent (Noël) organisé les 20 et 21 novembre à la Campélienne, a connu un réel succès (ouf !). Les 22 exposants à ce Marché ont eu de la visite, puisque ce sont près de 400 visiteurs (masqués) qui ont arpenté la Campélienne, en comptant les membres du Conseil municipal qui nous ont rendu visite durant ces deux jours et à qui nous disons Merci !

Voilà la saison 2021 enfin terminée, malgré les très nombreuses perturbations ! Nous souhaitons pouvoir vous donner, très prochainement, rendez-vous pour le 13 février prochain et le Repas/Thé dansant de la Saint-Valentin qui sera notre première manifestation 2022 !



Manifestations prévues pour 2022 :

Dim 13 février : Repas-Thé dansant St-Valentin

Je 26 mai (Ascension) : Repas-Thé dansant de l'Ascension

Week-end Générosité : Dim 5 sept. : Vide-greniers

Sam 24 sept. : Puces Couturières + Dim 25 sept. : Repas-Thé dansant

Sam 15 oct. + Dim 16 oct. : Bourse aux jouets...

Sam 26 nov. + Dim 27 nov. : Marché de Noël

C'est arrivé près de chez vous



Téléthon 2021

Cette année encore, nous avons installé nos stands dans le jardin de la mairie.

Outre les activités traditionnelles telles que la fabrication de jus de pommes, la vente de confitures, de pâtes de fruits, de soupes faites maison, de produits du Téléthon, nous avons innové en proposant :

- la possibilité de monter tout en haut de la tour de la Collégiale ;
- aux parents et proches de passer le certificat d'études du Téléthon avec une dictée « l'alouette » et quelques exercices de mathématiques.

Les quelques personnes, qui ont répondu présents, ont vécu un moment convivial et/ou découvert Champeaux et ses environs du haut de la Collégiale. Dommage que vous ayez été si peu à en profiter.

Nous avons produit sur place plus de 80 litres de jus de pommes, dont plus de la moitié a été vendue.

Enfin, nous avons vendu 26 sapins de Noël.

Merci à toutes les personnes qui sont passées nous voir.

Ce sont 856 € qui ont été récoltés pour ce Téléthon 2021.

Bravo et merci pour votre contribution à faire avancer la recherche sur les maladies rares.

Au nom de tous les bénévoles de la Campélienne Animations, je tenais à remercier toutes les personnes qui nous ont généreusement donné des pommes, les enseignantes qui ont répondu spontanément à notre proposition de certificat d'études du Téléthon et qui ont géré l'activité de main de maître (vous me direz : c'est normal pour des enseignantes...), les élus qui ont assuré les montées à la Collégiale, la mairie et le personnel communal pour leur aide matérielle et toutes les personnes qui sont venues spontanément nous donner la main, leur aide fut précieuse. MERCI À TOUTES ET TOUS.

En regardant les progrès réalisés par la médecine, grâce au Téléthon, nous pouvons tous nous réjouir de participer à ce grand moment de solidarité qu'est le Téléthon.

Pour ceux qui n'ont pu être présents, vous pouvez encore faire un don : (<https://don.telethon.fr/35eme-telethon/faites-un-don>). Vos dons multiplient les victoires.

Ensemble on peut tout changer.

*Pour la Campélienne Animations
Jean-Pierre HOLVOET*



Vie quotidienne - Vie pratique

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour début 2022

- 29-30 janvier** : Salons du Pin's et Multicollections du CAL
13 février : Repas/Thé dansant Saint-Valentin de l'ACC
2 avril : Soirée Dansante du CAL
10 avril : Élections présidentielles (1^{er} tour)
23 avril : Présentation du Festival Champoprock de la CA
24 avril : Élections présidentielles (2nd tour)
8 mai : Commémoration Armistice 1945
14 mai : Brocante/Vide-greniers du CAL
26 mai (Ascension) : Repas/Thé dansant de l'ACC
11 juin : Gala de Danse du CAL
12 juin : Élections législatives (1^{er} tour)
19 juin : Élections législatives (2nd tour)
21 juin : Fête de la Musique

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !



CAL : Exposition «Pin's&Multicollections»

Si les conditions sanitaires le permettent, Champeaux Animations Loisirs organise **les 2 jours du Pin's & Multicollections**, à la

Campélienne, le week-end des **samedi 29** et **dimanche 30 janvier 2022** :

- **samedi** : **salon du Pin's**, seule exposition d'Ile-de-France et l'un des 3 derniers salons nationaux
- **dimanche** : **salon Multicollections**.

Entrée libre de 9 h à 18 h (affiche dans ce numéro).

Buvette et restauration sur place.

Renseignements et inscriptions 'exposant' :

M. Dominique FOURNIER : 06 81 80 44 01

cal.77@wanadoo.fr

<https://cal-77.pagesperso-orange.fr/>

En espérant vous rencontrer dans les allées de ce salon.

Plus d'informations dans le tract joint à ce numéro.



Repas-Thé dansant de l'ACC

L'Association Caritative Campélienne (ACC) espère que l'année 2022 pourra se dérouler sans problèmes ! D'ores et déjà,

elle vous donne rendez-vous, pour sa première manifestation, le **dimanche 13 février** pour son Repas/Thé dansant de la Saint-Valentin (+ vente de roses). Après le discours de bienvenue - et de joie des retrouvailles - de Mme la Présidente de l'ACC, nous aurons le plaisir de remettre, au secrétaire d'ISIS, un chèque d'un montant de **5.000 €** (fruit de nos 5 organisations 2021) au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif. L'après-midi dansant sera animé par le DUO SAPHIR, accompagné par

MICHEL (accordéoniste). La pub jointe dans le présent journal devrait vous permettre de vous y inscrire très nombreux rapidement. Il est à noter que l'ACC compte organiser, en 2022, les 6 manifestations déjà prévues (*voir rubrique 'C'est arrivé près de chez vous'*). Si le cœur vous en dit, vous pouvez venir nous rejoindre sur l'une - ou plusieurs - de celles-ci. C'est pour une bonne action !

L'ACC présente, à toutes et tous, ses Meilleurs Vœux pour l'année 2022. Qu'elle vous soit aussi agréable et clémentine que possible.

☺ ANNONCES

Vend Roue complète NEUVE SUV 2008

Pneu MICHELIN Energy Saver 205/55R16 (jamais montée). M. CHÉCHIN (77720 Champeaux)

Contact : bernard.chechin@orange.fr, 01.60.66.92.54

Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Tél. : 06 88 52 64 04 et contact@partenaire-parents.com

Site Internet : www.partenaire-parents.com

Elle accueille tous les enfants de la région.

Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

Garde d'enfants

Éducatrice de jeunes enfants de formation (12 ans) et assistante maternelle depuis 5 ans, je vous propose d'accueillir votre enfant à la journée. Je l'accompagnerai (en collaboration avec vous) à chaque étape de son développement. N'hésitez pas à me contacter pour échanger au 06 32 29 31 80.

LES ARTISANS DE CHAMPEAUX

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPIILLON

17, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourours des Fossés.

Tél. : 01 64 38 71 01.

E-mail : lesjardinsdemarjolaine@orange.fr

Internet : <https://lesjardinsdemarjolaine.com>

DMM 77 - Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : david.maute@sfr.fr

26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.

Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

MOREAU FALGOUX (Dépannage chauffage-Plombier)

15, rue Guillaume de Champeaux à Champeaux.
Tél. : 01 60 66 95 37.

**MESSES OU CÉLÉBRATIONS
DU GROUPE PAROISSIAL**

*Andrezel/Champeaux/Saint-Méry
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju*

Janvier 2022 :

Samedi 1^{er} : 10 h messe à l'église de Mormant :
Messe en l'honneur de Sainte Marie, Mère de Dieu –
Journée mondiale de la Paix.

Samedi 8 : 18 h 30 messe à l'église de Mormant :
Messe des familles et des enfants du catéchisme.

Dimanche 9 : 9 h 30 messe à la Collégiale de Champeaux.
Samedi 22 : de 16 h à 17 h en l'église de Mormant :
« Éveil à la foi » pour tous les enfants de 4 à 7 ans.
Dimanches : 2 (l'Épiphanie) – 9 – 16 – 23 et 30 :
11 h messe à l'église de Mormant.

Février 2022 :

Dimanche 13 : 9 h 30 messe à la Collégiale de Champeaux.
Dimanches : 6 – 13 – 20 et 27 :
11 h messe à l'église de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de l'église et au presbytère.
Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD :
presbytère de Mormant : Tél. : 01 64 06 90 80.
Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone
ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

Nouvelles du RPI

LE RPI FACE À LA COVID ET AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

**COVID-19**

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Andrezel, Champeaux et Saint-Méry continue de s'adapter aux contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID-19.

Demain, si un enfant est testé positif à la COVID-19, **il n'y aura plus de fermeture systématique de classe**. Par contre, tous les enfants de la classe seront testés et seuls les élèves présentant un test négatif pourront revenir en classe. Les tests pourront se dérouler au sein de l'école, grâce à l'intervention d'un laboratoire extérieur. Mais, lorsque l'organisation d'un tel dépistage ne sera pas possible, **il appartiendra aux parents et/ou aux responsables légaux d'emmener leur enfant en pharmacie ou en laboratoire pour être testé**. Ces tests seront gratuits.

Le département de Seine-et-Marne est placé au niveau 3, ce qui implique **le port du masque obligatoire pour tous même en extérieur aux abords des écoles**, à l'exception des maternelles, **et le respect des gestes barrières**.

Toutes les mesures sont prises pour préserver la santé des élèves tout en veillant à maintenir le maximum de services périscolaires. Merci aux parents de nous y aider, notamment en surveillant quotidiennement la température de vos enfants et en les gardant à la maison en cas de fièvre ou de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'enfant ou dans sa famille, et bien sûr en nous informant.

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve au sein de l'école (en France, plus d'un élève sur dix scolarisé en CE2, CM1 et CM2 est victime de harcèlement scolaire. Parmi les concernés, **3% souffrent d'un harcèlement jugé « sévère »**). Elle est le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une ou plusieurs victimes qui ne peuvent se défendre. Lorsqu'un enfant est insulté, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux **à répétition**, on parle de HARCÈLEMENT.

Celui-ci se développe lorsque le climat scolaire de l'établissement est dégradé ou lorsque les situations de harcèlement sont mal identifiées par l'équipe éducative et le personnel, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour offrir à vos enfants les meilleures conditions d'accueil. Cependant, votre aide est ici indispensable pour nous faire remonter tout incident ou événement pouvant faire penser à une situation de harcèlement.

La loi punit les auteurs d'agression et les familles.

En cas de harcèlement scolaire, la victime ou ses parents sont invités à prévenir la direction de l'école qui prendra alors les mesures nécessaires pour résoudre le cas. En outre, tout personnel éducatif qui a connaissance de faits de harcèlement doit en avertir sans délai le procureur de la République. Tous les renseignements concernant les faits doivent lui être communiqués.

La victime, seule ou en compagnie de ses parents **doit porter plainte en priorité** contre le ou les auteurs du harcèlement. Un mineur peut se rendre seul au commissariat ou à la gendarmerie pour signaler les faits. Mais, il ne peut se constituer partie civile lui-même en vue de demander des dommages et intérêts. Ses parents doivent le faire en son nom.

Dans tous les cas, il faut en parler, le SILENCE favorise la poursuite du harcèlement.

OPÉRATION PETITS DÉJEUNERS

Chaque lundi, du 3 janvier au 17 février 2022, il sera proposé à tous les enfants du RPI un petit déjeuner au sein de l'école. Les enseignantes vous solliciteront pour encadrer et préparer les petits déjeuners. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès d'elles.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat du RPI sera fermé du 27 au 31 décembre 2022 inclus.

Merci de noter qu'aucune modification de planning concernant les services périscolaires pour le lundi 3 janvier 2022 ne pourra être prise en compte durant cette période.

STATIONNEMENT DEVANT L'ÉCOLE PRIMAIRE DE CHAMPEAUX

Nous remercions les parents qui viennent chercher leurs enfants en voiture de ne pas stationner leur véhicule devant l'école primaire de Champeaux. Le car scolaire doit pouvoir stationner sur l'espace prévu afin de déposer et d'accueillir les élèves en toute sécurité. Nous comptons sur la responsabilité de toutes et tous.



RAPPEL DES HORAIRES A RESPECTER POUR LE BUS SCOLAIRE

Les transports scolaires sont soumis à des horaires précis qui ne peuvent être respectés que si chacun joue le jeu. C'est pourquoi nous demandons aux parents de faire l'effort d'être au départ du car aux heures indiquées. Il vous appartient également de venir accueillir votre enfant à la porte du car. Là encore, nous comptons sur votre responsabilité.

CARTES DE BUS

Les services départementaux en charge des transports scolaires nous ont rappelé que tous les enfants qui prennent le bus doivent être en possession de leur carte Scol'R (notamment pour des questions d'assurance).

Afin que les enfants soient déchargés de cette responsabilité et dans la mesure où ils n'ont pas toujours leurs cartables avec eux (notamment le midi), un lutin avec les cartes des enfants sera remis aux agents en charge du transport scolaire.

Aussi, nous remercions les familles d'adresser au secrétariat du RPI une copie de la carte de transport de leur(s) enfant(s).

RÉALISATIONS DURANT LA GARDERIE DU SOIR

À l'initiative du personnel du RPI, vous trouverez via les photos jointes, quelques réalisations effectuées lors des activités mises en place à la veille des fêtes de fin d'année.

Plusieurs ateliers seront mis en place tout au long de l'année.



Je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel du RPI pour son implication et son professionnalisme.

**Le personnel du RPI et moi-même
vous souhaitons de très bonnes fêtes et une excellente année 2022.**

*Jean-Pierre HOLVOET
Président du RPI*

Informations Communales



Le jeudi 21 octobre, la commune de CHAMPEAUX, la CCBRC et la SEM IdF ont lancé le projet de création d'une maison de santé.

Enrayer le processus infernal de désertification médicale (seulement 36 médecins pour 100 000 habitants), consolider l'offre de santé déjà existante, offrir à nos praticiens des conditions d'exercice optimum, se donner les moyens d'attirer de nouveaux professionnels de santé, telles sont les raisons qui ont bâti ce partenariat pour l'aboutissement d'un projet indispensable aux habitants de notre ruralité.

Cette maison médicale, qui devrait être implantée face au restaurant La Palmeraie du Sud, accueillera deux médecins généralistes, deux infirmières, un kinésithérapeute et un ostéopathe. Un parking sera également intégré au projet avec une éventuelle délocalisation de la pharmacie.

État Civil

Naissance

Le 8 novembre 2021, Antoine VAYSSIÈRES et Elké PERRIN ont eu la joie d'accueillir un petit garçon : RUBEN.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

Monsieur Daniel GEOFFROY est décédé le 16 novembre 2021, dans sa 71^e année.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Savez-vous que...

SMETOM

 www.smetom-geeode.fr



Donnez une seconde vie
à vos déchets



Venez déposer vos objets
dont vous n'avez plus l'utilité.

À LA RESSOURCERIE
DÈS LE 25 OCTOBRE 2021

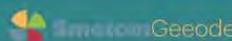
DÉCHETTERIE - PROVINS
CHEMIN DES GRATTONS

L'ouverture à la vente est prévue
courant 2^{ème} trimestre 2022.



DONNEZ / ACHETEZ / RÉUTILISEZ

Sur présentation de la carte de déchetterie.
Uniquement aux habitants des 97 communes du territoire.

 www.smetom-geeode.fr

À PARTIR DU 2 NOVEMBRE 2021

Opération
moins de déchets
pour des oeufs frais

*Votre famille souhaite participer à l'opération
« moins de déchets pour des oeufs frais ».*

Une dotation par foyer et même adresse

2 poules et 1 poulailler

GRATUIT

*Reservé uniquement aux particuliers
du territoire du SMETOM-GEEODE.
Accessible sous conditions.*



Inscription obligatoire

01 64 00 26 45 chartes@smetom-geeode.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

 www.smetom-geeode.fr

À PARTIR DU 2 NOVEMBRE 2021

ENLÈVEMENT À LA DEMANDE

*Reservé uniquement aux particuliers
du territoire du SMETOM-GEEODE.
Accessible sous conditions.*

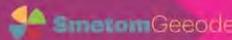
1 fois par an et par foyer
Enlèvement des objets sur propriété privée

3 M³ GRATUIT
Au delà tarif en vigueur



Obligatoirement sur rendez-vous
01 64 00 26 45 chartes@smetom-geeode.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

 www.smetom-geeode.fr

À PARTIR DU 2 NOVEMBRE 2021

DÉPÔT D'AMIANTE À LA
DÉCHETTERIE DE PROVINS

*Reservé uniquement aux particuliers,
mairies, professionnels et administrations
du territoire du SMETOM-GEEODE,
accessible sous conditions.*

1 fois par an

Pour les particuliers et mairies
50 Kg GRATUIT
+
le contenant protégé
Au delà tarif en vigueur

Pour les professionnels
et administrations

Dès le premier kilo
+
le contenant protégé
Tarif en vigueur



Obligatoirement sur rendez-vous
01 64 00 26 45 chartes@smetom-geeode.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h



POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DU QUOTIDIEN RENDEZ-VOUS DANS VOTRE FRANCE SERVICES AU CHATELET EN BRIE

Une offre de services publics toujours plus proche de vous

Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans les démarches administratives du quotidien.

France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux.

Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

En complément des démarches administratives, France services vous donne accès à des postes informatiques en libre-service

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Retrouvez les lieux et horaires d'ouverture de votre France Services ci-dessous :

AU CHATELET EN BRIE

14 rue du Château des Dames

 **09 53 95 23 98**

Lundi : 08h20/12h30 et 14h00/17h00

Mardi : 09h00/12h00 et 14h00/17h00

Mercredi : 08h30/12h30

Jeudi : 08h30/12h30

Vendredi : 14h00/17h00

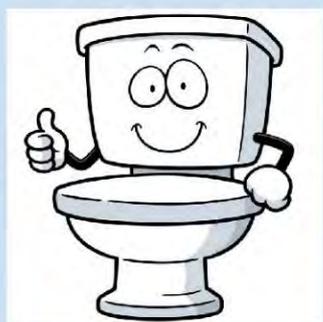
ÉCONOMISER L'EAU

L'eau potable est une ressource précieuse qui se raréfie sur la terre. On ne s'en rend pas forcément compte car il suffit d'ouvrir le robinet pour en avoir autant que l'on veut. En plus d'être une denrée précieuse, l'eau va coûter de plus en plus cher. Chaque Français consomme en moyenne 143 litres d'eau potable par jour.



Ne pas laisser couler l'eau. À chaque fois que l'on fait couler l'eau, il est important de ne pas la laisser couler trop longtemps. C'est vrai aussi bien pour le rasage, que le lavage des mains ou des dents. Pensez aussi à le dire aux enfants pour qu'ils se sentent concernés.

Équipez vos robinets d'un économiseur d'eau, aussi appelés aérateurs, mousseurs ou réducteurs de débit. Ils permettent de réduire drastiquement votre consommation d'eau à chaque fois que vous ouvrez le robinet. Votre robinet va passer de 15 litres par minute à 5 litres ! Prenez une douche au lieu d'un bain. Si vous fermez l'eau pendant le savonnage, vous économisez 20 litres d'eau en plus. Pendant que vous y êtes, vous pouvez même faire pipi sous la douche pour économiser de l'eau !



Équipez vos toilettes d'une chasse d'eau à double débit pour choisir entre 3 et 8 litres d'eau, au lieu de 10 à 12 habituellement. Tirer la chasse d'eau moins souvent est une astuce efficace pour économiser facilement de l'eau à la maison. En effet, pour les « petites commissions », il n'est pas obligatoire de tirer la chasse d'eau systématiquement, surtout si vous êtes plusieurs à utiliser les toilettes. Une chasse d'eau tirée, c'est 5 à 6 litres d'eau évacués, ce qui est assez énorme quand on y pense, juste pour un petit pipi ! Ne vous inquiétez pas pour les odeurs, à moins de ne pas tirer la chasse pendant plusieurs jours, ça n'occasionne aucune gêne.

Remplissez le lave-linge. Avant de lancer une machine, attendez que le lave-linge soit rempli entièrement. Vous dépenserez aussi moins d'électricité. Si votre machine à laver a une fonction Éco, pensez à l'utiliser à chaque lavage pour économiser de l'eau et de l'énergie.



Une astuce pour repérer les fuites d'eau.
Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher. À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

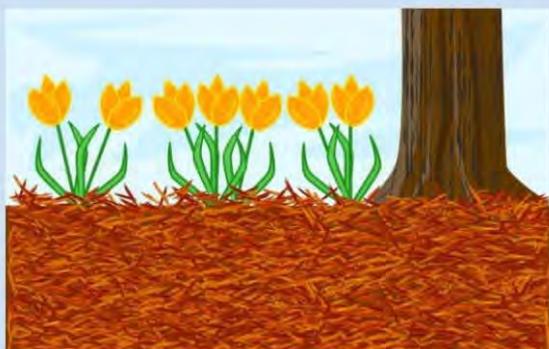


Récupérez l'eau de douche pour arroser les plantes. Quand on prend une douche ou un bain, il faut souvent attendre un moment pour que l'eau soit à la bonne température. Pourquoi ne pas la récupérer ? Pour cela, il suffit de mettre un seau ou une baignoire dans la douche ou la baignoire. Une fois à la bonne température, sortez le seau de la douche pour l'utiliser plus tard pour arroser les plantes.

Lavez les légumes au-dessus d'une baignoire. Cela permet de récupérer l'eau et de l'utiliser pour arroser les plantes, les fleurs ou le potager.

Pensez à bien remplir le lave-vaisselle avant de lancer un cycle de lavage. Sinon, vous gaspillez de l'eau et de l'électricité pour rien. Si vous avez un lave-vaisselle qui a une touche Éco ou Demi-Charge, pensez à l'utiliser.

Faites la vaisselle avec deux bacs. Si vous n'avez pas de lave-vaisselle, ce n'est pas pour ça que vous ne pouvez pas économiser de l'eau. Au contraire ! Pour cela, il suffit d'utiliser deux bacs : un pour le lavage et un pour le rinçage. Avec cette méthode de lavage, vous économisez plus de 30 litres d'eau à chaque vaisselle !



Utilisez un arroseur goutte à goutte. Au lieu d'arroser vos plantes avec un arrosoir classique, investissez dans un arroseur dit goutte à goutte. Cela permet de réguler l'eau que vous donnez à vos plantes et elles ne reçoivent que la quantité d'eau dont elles ont besoin.

Mettez du paillage autour de vos cultures. Il existe un système simple pour retenir l'humidité de la rosée et de l'arrosage dans le jardin. L'astuce est de

mettre du paillage autour des cultures pour maintenir l'humidité du sol. C'est super pratique pour arroser moins souvent et faire des économies d'eau facilement.

Arrosez le jardin le soir. Vous évitez l'évaporation trop rapide due au soleil et à la chaleur. Grâce à la fraîcheur du soir, l'eau ne s'évapore pas et hydrate bien les plantes. En arrosant le soir, on réduit l'évaporation de 10 %.

Binez votre jardin. Le binage permet de drainer l'eau directement jusqu'aux racines de vos plantes. *Un binage vaut 2 arrosages*, car l'eau pénètre bien mieux la terre qui vient d'être binée. Indispensable si vous avez un potager.

Récupérez les eaux de pluie. Il vous suffit d'installer un récupérateur d'eau de pluie. Vous pourrez l'utiliser pour laver votre voiture, faire la vaisselle, le ménage, et laver le chien !



Compteur de
Chapeaux

СЪЗДАМЪЕЯУХ ЯВНМАТIОNS COISIQ'S

à 17 Km de MELUN en Seine-et-Marne

CHAMPEAUX

à LA CAMPÉLIENNE

rue Sarrazin Desmaraise de 9h00 à 17h00

Samedi 29 janvier
Salon du PIN'S
Dimanche & 30 janvier
MULTI-COLLECTIONS

Buvette et restauration sur place
(entrée libre avec **Passé sanitaire**)

Renseignements et inscriptions : Dominique FOURNIER

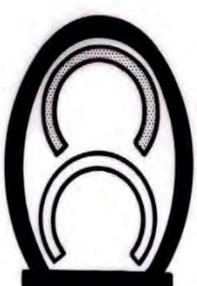
Tél. : 06.81.80.44.01 – Mail : cal.77@wanadoo.fr

<https://cal.77.jugessports.compage.fr/>

courtrel : CAL.77@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins

CHAMPEAUX



DIMANCHE 13 FEVRIER

A partir de 12.30 à la Campélienne

REPAS DANSANT € 38

A partir de 15.00 à la Campélienne

THE DANSANT € 15

Animé par le Duo SAPHIR
au profit des enfants traités contre le cancer

Réservation obligatoire : 01.60.66.92.54 / bernard.chechin@orange.fr

ACC - IMPRIMÉ PAR NOS SOINS

Informations utiles

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochain passage le lundi 7 février 2022.**

Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS (contact SMETOM GEEODE : 01 64 00 26 45 ou contact@smetom-geeode.fr)

Ordures ménagères : tous les jeudis de janvier et février 2022 :

6, 13, 20 et 27 janvier, 3, 10, 17 et 24 février 2022.

Emballages : tous les lundis des semaines impaires : lundis 3, 17 et 31 janvier, 14 et 28 février 2022.

Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
 - VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».
- (voir horaires en dernière page ou sur le site <https://www.smetom-geeode.fr/>)

Pour une première inscription, il sera demandé de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui fera la demande de carte auprès du SMETOM GEEODE.

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17 rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

PanneauPocket à CHAMPEAUX



L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette (infos également accessibles à partir d'[Internet](#)). L'actualité est maintenant à portée de poche !

Les informations et événements seront notifiés en temps réel.

Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à côté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.

Liens utiles

Internet : <https://www.champeaux77.fr> (mairie), <http://www.briedesrivieresetchateaux.fr> (CCBRC)

Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr, Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechampeaux>

Informations locales

Présence du Maire

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la mairie sur RV.

Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.

Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,

samedis de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**

Site internet : <https://champeaux77.fr/>

PERMANENCES

RPI : Ancienne Mairie, Place du Cloître

Tél. : 01.60.66.96.47 ou 09.65.36.71.02

Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** :

de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 30,

Fermeture les mercredis et samedis

CCAS : s'adresser à la Mairie.

Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30,

Samedi : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mercredi.**

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : tous les jeudis*.

Emballages : lundi des semaines impaires*.

Horaires des déchetteries (horaire unique toute l'année) :

	Mormant et Verneuil-l'Étang	
Lundi	Fermé	14 h – 17 h
Mardi	9 h – 12 h	14 h – 17 h
Mercredi	9 h – 12 h	14 h – 17 h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9 h – 12 h	14 h – 17 h
Samedi	8 h 30 – 17 h 20	
Dimanche	Fermé	Fermé

* Exceptions jours fériés et **jours précisés en Informations Utiles**

Urgences

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 0825 826 505 (*Médecins*)
ou tél. 0825 747 737
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **Drogues-Info-Service.fr** 7j/7 de 8 h à 2 h
(appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77
- **Violences Femmes Infos** : composez le 3919
- **Enfant en danger (SNATED)** : composez le 119

Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

MÉDECINS :

- **Docteur RICHARD** :
9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI** :
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

KINÉSITHÉRAPEUTE :

- **Mme SYLVAIN FIERIN** :
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE et VOISIN** :
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

SOPHROLOGUE :

- **M. Rémy MAUPOINT** :
14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

Commerces (horaires à aménager en fonction du couvre-feu)

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96
Lundi au jeudi de 6 h 30 à 20 h, **vendredi** de 6 h 30 à 21 h, et **samedi** de 7 h à 20 h et **dimanche** de 9 h à 14 h.
- **BOULANGERIE** : place du Marché,
Tél. 01.60.66.91.55.
Lundi, jeudi et vendredi, de 7h à 13h30 et de 15h30 à 20h
mercredi et samedi, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h
et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE DE CHAMPEAUX** : 8 r. de la Ferronnerie
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,
samedi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.
Mardi au samedi : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66
Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30,
vendredi, samedi de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46
Dimanche de 9 h à 13 h,
lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 01.64.25.18.34
- **VALÉRIE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63
Mail : valerie.davi@gmail.com